



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



# **L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives**

**Nos questions - Vos engagements**

**Réponses de Cécile RILHAC – Candidate La République  
En Marche dans la 3ème circonscription du Val d'Oise**

# L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

## Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT**  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document  
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

**[fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr)**

## **Les rythmes scolaires**

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

### **Quelle position défendez-vous à l'Assemblée nationale ?**

Votre réponse >>

Donner le choix aux communes et les laisser seules choisir de financer ou non des activités éducatives est source de profondes inégalités. Même si les aides de l'état sont présentes, les communes ont dû faire des choix en fonction de leur budget entre le développement des activités péri-éducatives, les projets de réussite éducative, les activités municipales, l'exploitation des équipements... Les mesures concernant les rythmes scolaires doivent être adaptées à la réalité du terrain. En tant que députée, je m'engagerai pour que les communes de ma circonscription puissent prendre des décisions concertées avec l'ensemble des acteurs et dans l'intérêt des enfants.

## **L'éducation prioritaire**

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

### **Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?**

L'éducation prioritaire doit en effet être dotée de moyens supplémentaires. Rechercher la mixité des établissements scolaires est une nécessité partout en France et encore plus en zone urbaine sensible. Le choix de carte scolaire élargie dans certaines communes est une proposition dont nous pourrions étudier les effets d'ici quelques années et qui me paraît intéressante.

Concernant les moyens humains, certes ils doivent être en nombre supérieur dans les zones d'éducation prioritaire, encore faut-il que ces professionnels soient formés. Trop de jeunes enseignants et de contractuels exercent en éducation prioritaire. Il faut en effet interdire l'affectation en REP aux sortants des ESPE (sauf volontaires) mais pour que cela puisse être fait il faut donner de l'attractivité à l'exercice de ce métier déjà difficile en REP... l'augmentation du salaire et l'accélération de la carrière sont des choix intéressants mais ne semblent pas suffire.

Les écoles relevant de l'éducation prioritaire sont la grande priorité du quinquennat. Le dédoublement des effectifs en classe de CP en est un signe. Notre circonscription est faiblement impactée du fait qu'un seul collège soit labellisé REP.

## **Le soutien scolaire**

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

**Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?**

En REP, l'autonomie des EPLE permet la mise en place d'accompagnement éducatif, or celui-ci n'est pas toujours mis en place par manque de personnels. Quand il y a une dynamique locale favorable (associations partenaires, enseignants volontaires), ce dispositif donne de très bons résultats.

Favoriser les partenariats entre les établissements et le tissu associatif local et les municipalités est un facteur de réussite pour les élèves également.

Je suis favorable à ces dispositifs qui seront mis en place dès la rentrée de septembre 2017 et assurés par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires, mais également des assistants d'éducation, des associations ou encore des retraités et étudiants.

**L'orientation**

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

**Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?**

La mise ne place du parcours citoyen dans la réforme est une première voie d'amélioration.

**Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?**

L'enseignement professionnel doit reconquérir ses lettres de noblesse. C'est une voie de réussite mais le travail avec le supérieur doit être repensé. Beaucoup trop de bachelier professionnel échoue lors des études supérieures car on leur a fait croire qu'ils pouvaient y arriver.

Je suis pour le développement de l'apprentissage. Mettre en relation école et entreprise est fondamental. Je m'engage à voter toutes les dispositions portées par la majorité présidentielle visant à développer les périodes de préapprentissage et les filières en alternance dans les lycées professionnelles.. L'apprentissage doit se développer avec les chambres de commerces et les entreprises, en maintenant une exigence scolaire de qualité.

**L'école mixte**

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

## **Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?**

Limiter les options dans les collèges et lycées afin d'éviter la fuite des élèves vers des EPLE « côtés », Favoriser les lycées polyvalents afin de permettre aux élèves de filières différentes de se côtoyer. Continuer l'expérimentation des cartes scolaires élargies afin de favoriser la mixité (sociale, culturelle, géographique) en incluant les établissements privés sous contrat dans ce dispositif.

### **L'école pour tous**

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de la notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

## **Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?**

En proposant que les AVS aient un statut de professionnels de l'EN, en leur permettant de suivre un enfant sur 2 cycles et en leur permettant de suivre ces enfants sur les temps scolaires et périscolaires (donc en augmentant les contrats de travail des AVS à 35h)

### **L'école laïque**

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

## **Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?**

Le respect strict de la laïcité et principalement sont explication aux enfants, aux parents et à tous les personnels travaillant les établissements scolaires. La charte de la laïcité est bien souvent méconnue alors que ce texte peut être la base d'un travail réflexif des enseignants et de leurs élèves.

### **L'école gratuite**

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.

Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

## **Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?**

Les projets pédagogiques rendus obligatoire par les projets d'établissement doivent pouvoir bénéficier à tous sans que l'argent soit un frein, pour aider les EPLE à financer ces projets, je développerai les partenariats voir le mécénat....

### **L'école de la citoyenneté**

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

### **Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?**

La réforme du collège et le parcours citoyen vont dans ce sens, les équipes doivent s'en saisir. Si je suis élue députée je participerai autant que possible aux actions proposées dans ce cadre (visite à l'assemblée, mise en place de conseil des jeunes, assises de la jeunesse dans l'école ou dans la commune...)

Face aux difficultés que l'école connaît dans la transmission de la conscience citoyenne, d'autres institutions peuvent l'épauler. Le service militaire obligatoire et universel d'un mois prôné par Emmanuel Macron sera un projet de société républicain visant à recréer de la mixité sociale, conscience nationale et citoyenne au sein d'une classe d'âge.

### **Le plan numérique pour l'éducation**

Ce plan vise à préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental. Il permet d'équiper les établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

### **Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?**

L'ENT est un formidable outil, le numérique éducatif est une voie de progrès qui mérite d'être développé et donc soutenu. Le développement du numérique doit se faire en relation avec la formation des enseignants.

### **La médecine scolaire, la santé, la PMI**

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

### **Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?**

>>

## **L'éducation à la sexualité**

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

**Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?**

La réforme du collège met en place un parcours santé. Les établissements doivent là aussi se saisir de cette opportunité pour développer les préventions : sexualité, hygiène, bruit, respect de soi et des autres....

\*\*\*\*

**Voulez-vous ajouter autre chose ?**